



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 8 avril 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUÉHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT,
Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE.

4.c – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de Budget Primitif 2021 du Service Annexe de l'Assainissement est équilibré comme suit :

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 1.976.022 €

Dont 1 521 521 € de dépenses d'équipement (dont RAR) et 356 000 € de remboursement de dette en capital.

- Recettes : 1.976.022 €

→ Dépenses :

Parmi les principaux programmes, on peut citer :

• Réseau EU Camou/Palassou (dont RAR) :	252 535,00 €
• Réseau EU La Serre de Légugnon (dont RAR) :	414.449,07 €
• Restructuration réseaux Rue Camou (RAR) :	41 777,00 €
• Travaux collecte séparative Foix-Jaurès (dont RAR) :	77.525,32 €
• Matériel informatique et logiciels (RAR) :	17 259,10 €
• Dispositif relève des compteurs à distance (dont RAR) :	306 275,00 €
• Réseaux divers (dont RAR) :	65 481,55 €
• Travaux divers (dont RAR) :	52 538,00 €
• WC public Oustalots :	66 790,00 €
• Hydrocureuse (RAR) :	14 656,44 €
• Chargeuse compostage :	150 735,00 €
• Dégrilleur :	26 500,00 €
• Acquisition VL :	10 000,00 €
• Acquisition matériel (dont RAR) :	25 000,00 €

→ Recettes :

Subventions (RAR) :	32 472,76 €
Affectation en réserves :	113 492,97 €
Amortissements :	480 000,00 €
Emprunt :	740 649,94 €
Excédent 2020 reporté :	609 406,33 €

• **SECTION EXPLOITATION** :

- Dépenses : 1.568.085 €
- Recettes : 1.568.085 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions 2020, les charges à caractère général augmentent de 6,67 %. Cette augmentation est principalement due à un accroissement des dépenses de prestations de service, des frais d'entretien de la STEP et des frais d'épandage.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés diminue de 10,40 %.

Il est précisé que, depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune ou par le service de l'eau potable au service de l'assainissement, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Ainsi, comparativement au budget 2020, les charges prévisionnelles du personnel du service diminuent de 13,86 % et les charges prévisionnelles du personnel transféré sont en diminution de 5,08 %.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube reste fixé à 1,78 € HT et la part fixe reste fixée à 14,85 € HT.

Les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2021.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 23 mars 2021,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Service de l'Assainissement arrêté aux montants cités,
- **FIXE** le prix du mètre cube d'eau à 1,78 € HT et le montant de la part fixe à 14,85 € HT,
- **DIT** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2021.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 8 avril 2021.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 13/04/2021



Le Maire,

B. Uthurry
Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 064-216404228-20210408-8_4_2021_4C-DE